

Référendum contre la réglementation du prix du livre

Votation du 11 mars 2012

1. But du référendum

1.1 Que veut le référendum?

Ce référendum vise à empêcher l'introduction du prix unique du livre. Cette mesure a été acceptée de justesse par le parlement en mars 2011 et ceci contre la volonté du Conseil fédéral. Les Jeunes Libéraux-Radicaux, le PLR, le Parti pirate ainsi que les Jeunes UDC ont décidé de lancer un référendum.

1.2. Libellé

La loi sur la réglementation du prix du livre demande que les éditeurs soient compétents pour fixer le prix des livres à la vente, partout en Suisse et sur Internet. Seul un rabais de 5% serait autorisé. La loi sera également valable pour le commerce en ligne, y compris sur les sites étrangers comme Amazon, mais pas pour les livres électroniques.

2. Positions et Arguments

2.1 Positions

- › Le parlement a accepté cette loi de justesse par 96 voix contre 86. Le Conseil fédéral est donc obligé de suivre la décision du parlement et de recommander le oui.
- › Le PLR.Les Libéraux-Radicaux, seul parti uni sur la question, a désapprouvé cette loi.
- › Le PS, le PBD, le PDC et les Vert'libéraux, ainsi que quelque représentants de l'UDC ont majoritairement soutenu la loi.

2.2. Arguments

Le PLR.Les Libéraux-Radicaux s'oppose à la loi sur la réglementation du prix du livre par un référendum. Cette mesure ne permet pas de promouvoir la culture, va à l'encontre de l'économie de marché et pénalise les consommateurs.

- › Les partisans de cette réglementation souhaitent sauvegarder leur marge et ceci au détriment des consommateurs. Le Tribunal Fédéral a d'ailleurs considéré l'entente précédente entre les distributeurs sur les prix comme illégale. Cette entente consistait en fait à l'application de la loi. Le parlement veut désormais établir ce cartel dans une loi. Les consommateurs en sortiraient comme les grands perdants.
- › Sous le couvert de la promotion de la culture, des prix excessifs seraient exigés. Des prix élevés fixés seraient un frein à la promotion de la culture. Au contraire, des livres à prix abordables constituent une meilleure incitation à la lecture.
- › Les grands éditeurs étrangers veulent profiter du pouvoir d'achat élevé des Suisses. Plus de 90% des livres sont importés et plus de la moitié du marché suisse du livre est contrôlée par des grands édi-



teurs étrangers. Avec des prix plus élevés, nous risquerions de tuer le marché suisse du livre car les consommateurs iraient faire leurs achats à l'étranger.

- › Le prix des livres est déjà trop élevé en Suisse, sur décision des importateurs qui ne se gênent pas pour pratiquer un taux de change de deux francs pour un euro. La loi revient à cimenter le pouvoir de ce monopole.
- › Cette réglementation du prix du livre maintiendrait des prix élevés fixes et ne permettrait qu'un rabais de 5%. Les petits libraires suisses, et surtout les plus créatifs, se sont habitués depuis longtemps au prix du marché. Cette pression des prix sera un handicap dans leur développement. C'est pourquoi les professionnels de la branche sont aussi divisés sur cette nouvelle loi.
- › La réglementation concerne aussi le commerce en ligne, c'est absurde. Aujourd'hui, les importations parallèles constituent le seul moyen pour les consommateurs suisses d'acheter les livres au prix imprimé, soit bien inférieur qu'en Suisse. La nouvelle loi imposera aux commerces électroniques étrangers de vendre leurs produits aux prix suisses, tuant ainsi tout avantage comparatif. La loi sur le prix unique aura pour effet de casser les importations parallèles et enlèvera la seule pression qui reste pour des prix à la baisse pour les livres achetés auprès de libraires étrangers.
- › La réglementation du prix du livre est un ordre politique absurde. Cette mesure marquerait la fin du marché libre du livre. C'est un précédent inacceptable qui doit être évité. A quand un prix unique du disque, de la place de cinéma, des ordinateurs ou des véhicules ?